

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 AOUT 2018

NOMBRE DE : -membres en exercice 13

-présents 9

-votants 12

L'an deux mil dix-huit, le 23 août à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 31 juillet 2018.

Étaient Présents Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Alain GEOFFROY, Mesdames Sylvie HENNE, Agnès KLINGELSCHMITT, Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

Étaient absents : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GRADELLI, Monsieur Jérôme GUICHARD donne son pouvoir à Madame Danièle CAQUARD, Madame Delphine LALIN donne son pouvoir à Madame Agnès KLINGELSCHMITT, Monsieur Serge MARCHAL.

Monsieur Hervé VALANTIN a été élu secrétaire de séance.

20180823/001 - Demande de subvention DETR pour la mise en place d'une réserve d'eau

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir la défense incendie des parcelles en construction à la sortie du village au niveau du Poirier Fourchu.

Après différents contacts, il s'avère que mettre en place une réserve d'eau est la solution la plus appropriée.

Dans ce cadre, des devis ont été demandés et les estimations de ces travaux s'élèvent à 12 880 € HT.

Ces travaux étant liés à la lutte contre l'incendie par la mise en place de réserves d'eau, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 40 % au titre de la DETR 2018, soit un montant de 5 152 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 40 % au titre de la DETR 2018 pour la mise en place d'une réserve d'eau, travaux estimés à 12 880 € HT.

20180823/002 - Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire explique qu'afin de financer les travaux de restructuration de l'école, des contacts ont été pris avec les différentes banques pour contracter un emprunt.

La Caisse d'Epargne a fait une proposition pour un financement à hauteur de 140 000 € aux conditions suivantes :

- Montant : 140 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux : 2.10 %
- Fréquence : Mensuelle
- Montant de l'échéance : 600.24 €
- Frais de dossier : 200 €

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *Décide que la commune contracte un emprunt de 140 000 € (cent quarante mille euros) dans les conditions indiquées ci-dessus,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat,*
- *Autorise que le remboursement du présent emprunt s'effectue dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.*